

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 21 MARS 2008

DATE DE CONVOCATION : 17 mars 2008
DATE D'AFFICHAGE : 17 mars 2008
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 18
POUVOIR : 1
VOTANTS : 19
ABSENT : -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit, le vingt un mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Isabelle BRUAUX, Guy CABANIÉ, Daniel CAHUZAC, Françoise CELAS, Hervé DELAVEAU, Patricia DESCROIX, Serge GUINDOLET, Michel LAKDARI, Matthieu MAÏA, Raphaël MENDES, Stéphane MEUNIER, Dany ROUGERIE formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Pascal JACQUES représenté par Jacques DELPORTE

Secrétaire de séance : Hervé DELAVEAU

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2008

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de sa réunion du 6 mars 2008.

COMPOSITION DES COMMISSIONS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE, à l'unanimité, la composition des commissions suivantes :

COMMISSION URBANISME - ENQUETES PUBLIQUES – DEVELOPPEMENT DURABLE :
Jean WEYER, Matthieu MAÏA, Robert DUVEAU, Dany ROUGERIE, Raphaël MENDES,
Stéphane MEUNIER
Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION ENVIRONNEMENT – BRIE BOISEE : Robert DUVEAU, Matthieu MAÏA, Hervé DELAVEAU, Geneviève GENDRE, Isabelle BRUAUX.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION VOIRIE RESEAUX DIVERS / EAU / ASSAINISSEMENT : Jacques DELPORTE, Hervé DELAVEAU, Stéphane MEUNIER, Dany ROUGERIE, Robert DUVEAU.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION FINANCES : Jacques DELPORTE, Geneviève GENDRE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER, Pascal JACQUES, Isabelle BRUAUX, Michel LAKDARI, Patricia DESCROIX.

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS : Hervé DELAVEAU, Stéphane MEUNIER, Jean WEYER, Françoise CELAS, Dany ROUGERIE.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : Geneviève GENDRE, Serge GUINDOLET, Raphaël MENDES, Martine FITTE-REBETÉ, Guy CABANIÉ.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION COMMUNICATION TECHNIQUE : Jacques DELPORTE, Pascal JACQUES, Michel LAKDARI, Raphaël MENDES ;

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE : Mireille MUNCH, Daniel CAHUZAC, Patricia DESCROIX, Isabelle BRUAUX, Françoise CELAS, Geneviève GENDRE. Martine FITTE-REBETÉ.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION CULTURE - FLEURISSEMENT - FETES & CEREMONIES : Martine FITTE-REBETÉ, Isabelle BRUAUX, Françoise CELAS, Patricia DESCROIX, Guy CABANIÉ.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

COMMISSION SECURITE DES BIENS & PERSONNES/ TRANSPORTS ET CIRCULATION : Geneviève GENDRE, Dany ROUGERIE, Raphaël MENDES, Stéphane MEUNIER.

Cette commission est ouverte aux membres extérieurs.

Les Commissions communales sont présidées de droit par le Maire.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres titulaires

- Jacques DELPORTE
- Robert DUVEAU
- Hervé DELAVEAU

Membres suppléants

- Stéphane MEUNIER
- Dany ROUGERIE
- Françoise CELAS

ELECTIONS DES DELEGUES DANS LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE les délégués suivants aux Structures Intercommunales :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE DES ENVIRONS DE FERRIERES (SIRSEF)

Délégués Titulaires : Robert DUVEAU, Guy CABANIÉ
Délégués Suppléants : Martine FITTE-REBETÉ, Jean WEYER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION RURAL DE LA REGION SUD-EST DE LAGNY (SIERSEL)

Délégués Titulaires : Jacques DELPORTE, Dany ROUGERIE
Délégués Suppléants : Stéphane MEUNIER, Jean WEYER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CENTRES DE PEDAGOGIE ET DE READAPTATION POUR HANDICAPES

Délégués Titulaires : Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ
Délégués Suppléants : Isabelle BRUAUX, Guy CABANIÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLEE (SIAM)

Délégué Titulaire : Jacques DELPORTE
Délégué Suppléant : Stéphane MEUNIER

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE L'IMMEUBLE DU PERCEPTEUR (SIGIP)

Délégués Titulaires : Mireille MUNCH, Hervé DELAVEAU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE BOISEE

Délégués Titulaires : Mireille MUNCH, Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE ;

Délégués Suppléants : Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Stéphane MEUNIER, Matthieu MAÏA.

Commission Finances, Etudes Financières et Travaux :

- 1 Membre Titulaire : Jacques DELPORTE
- 1 Membre Suppléant : Michel LAKDARI

Commission Urbanisme, Environnement, du Développement Durable et suivi du Contrat CLAIR

- 1 Membre Titulaire : Jean WEYER
- 1 Membre Suppléant : Robert DUVEAU

Commission Affaires Sociales

- 1 Membre Titulaire : Martine FITTE-REBETÉ
- 1 Membre Suppléant : Guy CABANIÉ

Commission Culture et du Patrimoine

- 1 Membre Titulaire : Isabelle BRUAUX
- 1 Membre Suppléant : Françoise CELAS

Commission Jeunesse et Sport

- 1 Membre Titulaire : Serge GUINDOLET
- 1 Membre Suppléant : Guy CABANIÉ

ELECTIONS DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : DECIDE de porter la composition du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) à 16 membres.

ARTICLE 2 : ELIT comme membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), les conseillers municipaux suivants :

Mireille MUNCH, Martine FITTE-REBETÉ, Guy CABANIÉ, Robert DUVEAU, Geneviève GENDRE, Isabelle BRUAUX, Stéphane MEUNIER, Michel LAKDARI, conseillers municipaux.

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE la liste de contribuables suivante :

Jacky RECIPON – André PRACHT – Claudette BERNIER – Chantal ARNAULT –
Catherine BONNOT – Patrick LIGNON – Micheline LAURENT – Josette VIVIER –
Mireille DELAVEAU – Didier BOYET – Didier STOLAR – Pascale DELPORTE –
Robert VIGNIER – Thierry ZUBROWSKI – Michèle VOIRET – Norbert MARDUEL –
Christian GEORGIN – Elise CHARVOT – Thérèse POTIER – Liliane DALMASIE –
Marie-France SANTERRE – Xavier CROMBEZ – Jacqueline MOREAU – Didier DOLEAN
– Marie-Claude CHAUTEMPS – Edouard de ROTHSCHILD – Marie-Anne JACQUERY –
Jacky BOUCHEZ – Daniel MALACAIN – Luce CIGLAR – Liliane DATH-MADORÉ –
Sergine MURGEON.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-23,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : APPROUVE l'enveloppe indemnitaire mensuelle de **quatre mille six cent quatre-vingt-quinze euros vingt-neuf centimes (4 695.29 €)** brute et la répartition afférente à compter du 15 mars 2008.

ARTICLE 2: DIT que trois absences consécutives (sauf cas particuliers) aux séances du Conseil Municipal par un conseiller municipal entraînera la suppression de son indemnité le mois suivant le constat de ces absences. Le versement de cette indemnité s'effectuera dès que le Conseiller municipal aura participé à une nouvelle réunion du Conseil Municipal

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 99-10-05 en date du 25 octobre 1999 portant révision des modalités de calcul de la prime annuelle allouée au personnel communal,
VU la délibération n° 2000-10-08 en date du 20 octobre 2000 portant révision de la prime annuelle allouée au personnel communal,
VU la délibération n° 2003-10-06 en date du 14 octobre 2003 portant modification de la délibération ci-dessus visée,
VU la délibération n° 2004-10-04 en date du 21 octobre 2004 portant révision de la prime annuelle allouée au personnel communal ci-dessus visée,
VU le budget communal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1er : DÉCIDE de porter le montant de la base brute de la prime annuelle à MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS brute (1390 €), à répartir de la manière suivante :

- une prime fixe de SEPT CENT CINQUANTE EUROS brute (750 €) payée en juin,
- une prime variable de SIX CENT QUARANTE EUROS brute (640 €) payée en novembre selon les modalités décidées lors des délibérations n° 99-10-05 en date du 25 octobre 1999 et n°2000-10-08 en date du 20 octobre 2000.

Il est rappelé que cette prime annuelle est versée au prorata des heures effectuées aux agents à temps partiel ou non complet

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

ARTICLE 3 : DIT que ces décisions sont applicables dès que la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire.

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : PASSATION DE MARCHES POUR LES SEJOURS ÉTÉ 2008 ET HIVER 2009

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : DONNE acte des informations concernant l'attribution des marchés pour les séjours été 2008 et hiver 2009.

TARIFS : SEJOURS JEUNESSE ETE 2008

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article Unique: DÉCIDE de fixer les tarifs pour les séjours été 2008 selon les grilles tarifaires suivantes :

Séjour 6-12 ans :(enfants nés de 1996 à 2000)

Séjour au Grau du Roi du 17 au 31 juillet 2008.			
Revenus mensuels du ménage*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
Inf. à 1067 €	315 €	284 €	268 €
de 1068 à 1524 €	378 €	340 €	321 €
de 1525 à 2300 €	473 €	425 €	402 €
de 2301 à 3050 €	520 €	468 €	442 €
de 3051 à 4500 €	646 €	581 €	549 €
de 4501 à 6000 €	756 €	680 €	643 €
Sup à 6001 €	961 €	865 €	817 €

** Addition de tous les revenus bruts imposables du ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition : salaires, appointements, revenus immobiliers, pensions alimentaires ... AVANT DEDUCTION. Cette somme est ensuite divisée par douze pour déterminer le revenu mensuel.*

Séjour 13-17 ans (mineurs nés en 1995 et avant)

Séjour à Arenys de Mar 4 au 18 juillet 2008			
Revenus mensuels du ménage	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
Inf. à 1067 €	270 €	243 €	230 €
de 1068 à 1524 €	324 €	292 €	275 €
de 1525 à 2300 €	405 €	365 €	344 €
de 2301 à 3050 €	446 €	401 €	379 €
de 3051 à 4500 €	554 €	498 €	470 €
de 4501 à 6000 €	648 €	583 €	551 €
Sup à 6001 €	824 €	741 €	700 €

** Addition de tous les revenus bruts imposables du ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition : salaires, appointements, revenus immobiliers, pensions alimentaires ... AVANT DEDUCTION. Cette somme est ensuite divisée par douze pour déterminer le revenu mensuel.*

SEJOURS JEUNESSE : CREATION D'UNE REGIE D'AVANCE ET UNE REGIE DE RECETTES

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : APPROUVE la création d'une régie de recettes permanente dédiée au séjour organisé par le service jeunesse.

ARTICLE 2 : DIT que Mme le maire créera une régie d'avance ponctuelle à chaque fois qu'il le sera nécessaire pour la bonne organisation des séjours.

ARTICLE 3 : ADOPTE, pour l'ensemble des régies, le montant maximum fixé par l'arrêté du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents (arrêté du 28 mai 1993 en francs).

**GARANTIE D'EMPRUNT : REAMENAGEMENT DE LA DETTE FINANCIERE DE
LA SOCIETE D'HLM SOFILOGIS**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article UNIQUE : DECIDE de renouveler sa garantie d'emprunt à hauteur de 20% du montant de l'emprunt garanti par la Caisse des Dépôts et Consignations sur la base des nouvelles mesures ci dessus énoncées.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la lettre qu'elle a adressée à la Direction Départementale de LA POSTE concernant le dysfonctionnement dans la distribution du courrier.

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 21h50.



Le Maire,

Mireille MUNCH